

2017_CT2_434

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du "9ème Festival de Théorie" - Approbation d'une convention

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUÉIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Enseignement supérieur et recherche**

■ Séance du 12 octobre 2017

05_5_02

■ **Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du "9ème Festival de Théorie" - Approbation d'une convention**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 octobre 2017

4441

■ Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du "9ème Festival de Théorie" - Approbation d'une convention

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Festival de Théorie est une manifestation scientifique internationale, créée en 2001 sous l'impulsion de Monsieur Jean Jacquino, actuel Conseiller scientifique auprès du Directeur d'ITER.

Organisé par le CEA, en étroite collaboration avec le Professeur Diamond (Université de Californie), lauréat 2011 du prestigieux prix Alfén de la société européenne de physique et Aix-Marseille Université, il réunira une centaine de chercheurs internationaux en physique des plasmas.

Il se déroule toutes les années impaires à Aix-en-Provence au mois de juillet et, cette année, la 9ème édition est programmée du 26 juin au 20 juillet 2017 à la Faculté de Lettres.

Cette manifestation se singularise pour plusieurs raisons, notamment sa durée, 4 semaines, ce qui favorise le travail en groupe et les collaborations, sa démarche vers les jeunes chercheurs qu'elle contribue à former, et son ambition de réunir des experts de renom transdisciplinaires en physique des plasmas (fusion, astrophysique).

En effet, une centaine de chercheurs en fusion contrôlée et en astrophysique dont une trentaine de physiciens seniors sont réunis pour cette manifestation dont l'objectif est triple :

- présenter les travaux les plus récents par des spécialistes internationalement reconnus et promouvoir de nouvelles idées,
- initier ou poursuivre des collaborations interdisciplinaires,
- former de jeunes chercheurs de haut niveau.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_434-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

La thématique retenue pour 2017 traitera des « avalanches » et de l'auto-organisation dans les plasmas. Le programme comprend une quarantaine d'exposés oraux dont 10 tutoriels à vocation pédagogique.

Par ailleurs, les tutoriels et les cours associés sont publiés dans un livre dans le cadre d'une revue sur la théorie de la physique des plasmas magnétisés (éditeur « Word Scientific Publishing).

Pour les chercheurs de la région, cette manifestation est l'occasion de nouer ou de renforcer les liens inter communautaires entre le monde de la fusion et le reste du monde académique, la mécanique des fluides ou la physique des phénomènes hors équilibre par exemple.

Le soutien et la proximité d'ITER et du projet WEST du CEA/IRFM sont en outre des atouts essentiels qui concourent à focaliser la recherche autour des enjeux critiques pour la fusion. Le Festival de Théorie contribue à l'établissement de ponts entre ces grands équipements de recherche appliquée et le tissu académique à la fois local et international.

Cette année, une conférence de vulgarisation scientifique à destination d'un large public sera également organisée et un prix remis à un jeune chercheur pour ses travaux particulièrement remarquables.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
CEA, Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives GU : 2017.00905	« 9 ^e Festival de Théorie », sur le campus aixois	Du 26 juin au 20 juillet 2017	N-1 : 0 € N-2 : 3 000 €	4 000 €	26 300 € Co financeurs : Fonds européen : 1 000 € Sponsors : 5 500 € Ressources propres : 8 300 € AMU : 7 500 €	4 000 € Soit 15,20 % du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 4 000 € au CEA pour l'organisation du « 9^e Festival de Théorie » et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_434-DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, au *Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives*.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une subvention pour l'aide à l'organisation du « 9^{ème} Festival de Théorie » au profit du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives pour un montant de 4 000€.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, à conclure avec le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 sur l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix - ligne 23 – 657382.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre **La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par son Conseiller délégué Enseignement Supérieur, Recherche, Santé, Monsieur Frédéric COLLART, dont le siège est situé : Le Pharo – 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Et **Le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA)**, représenté par son Président, Monsieur Christian BONNET, dont le siège est situé CEA CADARACHE, bât 101 – 13108 Saint Paul Lez Durance.

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet

1.1 - Contexte

La culture scientifique et technique, la médiation scientifique, la vulgarisation scientifique visent à expliquer, à faire comprendre et aimer les sciences et la recherche ainsi qu'à valoriser et transmettre les connaissances scientifiques des chercheurs au grand public.

Le CEA organise des colloques permettant de favoriser le rayonnement et la reconnaissance de la recherche sur le territoire Aix-Marseille.

1.2 – Nature du projet

« 9^e Festival de Théorie »

Le Festival de Théorie est une manifestation scientifique internationale, créée en 2001 sous l'impulsion de Monsieur Jean Jacquinot, actuel Conseiller scientifique auprès du Directeur d'ITER.

Organisé par le CEA, en étroite collaboration avec le Professeur Diamond (Université de Californie), lauréat 2011 du prestigieux prix Alfén de la société européenne de physique et Aix-Marseille Université, il réunira une centaine de chercheurs internationaux en physique des plasmas.

Il se déroule toutes les années impaires à Aix-en-Provence au mois de juillet et, cette année, la 9^e édition est programmée du 26 juin au 20 juillet 2017 à la Faculté de Lettres.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_434- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

Cette manifestation se singularise pour plusieurs raisons, notamment sa durée, 4 semaines, ce qui favorise le travail en groupe et les collaborations, sa démarche vers les jeunes chercheurs qu'elle contribue à former, et son ambition de réunir des experts de renom transdisciplinaires en physique des plasmas (fusion, astrophysique).

En effet, une centaine de chercheurs en fusion contrôlée et en astrophysique dont une trentaine de physiciens séniors sont réunis pour cette manifestation dont l'objectif est triple :

- présenter les travaux les plus récents par des spécialistes internationalement reconnus et promouvoir de nouvelles idées,
- initier ou poursuivre des collaborations interdisciplinaires,
- former de jeunes chercheurs de haut niveau.

La thématique retenue pour 2017 traitera des « avalanches » et de l'auto-organisation dans les plasmas. Le programme comprend une quarantaine d'exposés oraux dont 10 tutoriels à vocation pédagogique.

Par ailleurs, les tutoriels et les cours associés sont publiés dans un livre dans le cadre d'une revue sur la théorie de la physique des plasmas magnétisés (éditeur « Word Scientific Publishing).

Article 2 : Les engagements du CEA

Le CEA s'engage à associer la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'ensemble des actions de promotion de ces événements et en particulier :

- Présence du logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- Mention de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.
- Présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence lors de la manifestation par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le budget total prévisionnel de la manifestation : 26 300€

Dans le cadre de l'accompagnement de cet événement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer à hauteur de : 4 000€

Article 4 - Modalités de paiement

A l'issue de la manifestation, la subvention correspondante sera versée au CEA en une seule fois après confirmation de sa réalisation.

Article 5 - Contrôle et suivi

Dans l'année qui suit chaque manifestation, le CEA s'engage à fournir un bilan moral et financier de celle-ci, état récapitulatif des dépenses signés par son représentant légal et par son comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Il est rappelé que si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole ne sera pas réévaluée; à contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, sa participation pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Article 5 – Durée

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

Article 6 – Reversement - Résiliation

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La subvention ou partie de subvention non utilisée, sera restituée en cas de non-respect des obligations mises à la charge du CEA.

Article 7 – Responsabilité

L'aide financière apportée par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux opérations ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait à Marseille,
En trois exemplaires originaux.

Le

Le Conseiller délégué Enseignement
Supérieur, Recherche, Santé
Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Président du Commissariat à l'Énergie
Atomique et aux Énergies Alternatives

Frédéric COLLART

Christian BONNET

Demande de subvention pour l'exercice 2017

Fiche administrative : GU 2017_00905

Établissement : Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives, CEA/Centre de Cadarache

Siège social : Bât. 101 13108 Saint Paul Lez Durance

Président/personne en charge du dossier : Daniel Verwaerde/Christian Bonnet

Chiffres clés 2016 :	Relation avec la Métropole:	
Total produits : 4 137,73M€	Subvention 2016	non
Résultat net :- 254, 7M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 4 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence campus Schuman

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation du 9^{ème} Festival de Théorie sur le thème « avalanches et auto organisation dans les plasmas », du 26 juin au 20 juillet sur le campus aixois.

L'objectif de cette manifestation est triple : favoriser la venue et les travaux collaboratifs et interdisciplinaires de jeunes chercheurs internationaux, de faire intervenir des scientifiques de renommée internationale, chercheurs seniors, et enfin de proposer une conférence de vulgarisation ouverte au grand public autour de la thématique des plasmas.

Les thèmes proposés traiteront, entre autres, de l'effet dynamo ou les écoulements zonaux, la génération et la stabilité des barrières de transport.

À cette occasion seront réunis 120 participants et 100 intervenants, travail collaboratif International (USA, Italie, Allemagne, Japon, Chine...), tous chercheurs en physique des plasmas, fusion, astrophysique.

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 26 300 €

Subvention demandée : 4 000€

Subvention proposée : 4 000€ soit 15, 2 % du total produit

Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :	<u>Commentaires</u> : cette manifestation est organisée par le CEA, en étroite collaboration avec le Professeur DIAMOND (Université de Californie), lauréat 2011 du prestigieux prix Alfvén de la société européenne de physique et Aix-Marseille Université.
-------------	---

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_434-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution d'une subvention au Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour l'organisation du "9ème Festival de Théorie" - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 18 OCT. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_434-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017